

Sommaire

Fièvre aphteuse en Turquie : dans la région de Thrace	165
Fièvre aphteuse en Malaysia péninsulaire : chez des bovins importés	166
Peste porcine classique en Espagne : rapport de suivi n° 3	168
Encéphalopathie spongiforme bovine en Grèce	169
Peste porcine classique en Slovaquie	171
Fièvre aphteuse au Kazakhstan : rapport de suivi n° 1	172

FIÈVRE APHTEUSE EN TURQUIE Dans la région de Thrace

(Date du dernier foyer signalé précédemment dans la région de Thrace : juin 1996).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 29 juin 2001 du Docteur Hüseyin Sungur, directeur général du service de protection animale, ministère de l'agriculture et des affaires rurales, Ankara :

Date du rapport : 29 juin 2001.

Nature du diagnostic : clinique, nécropsique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 17 juin 2001.

Date présumée de l'infection primaire : 13 juin 2001.

Foyers :

Localisation	Nombre
village de Bagpinari, district de Malkara, province de Tekirdag, région de Thrace	1

Description de l'effectif atteint : 40 chèvres ont été atteintes dans un troupeau. Aucun signe clinique n'a été constaté chez les autres animaux sensibles présents dans les autres troupeaux du village.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
cap	300	40	1

Diagnostic :

- Laboratoire ayant effectué le diagnostic : Institut d'étude de la fièvre aphteuse (Ankara).
- Epreuves diagnostiques réalisées : épreuve de fixation du complément, épreuve ELISA⁽¹⁾, examen histopathologique.
- Agent causal : virus de sous-type O₁.

Epidémiologie :

A. Source de l'agent / origine de l'infection : l'origine de l'infection n'a pas encore été élucidée. Selon les premières conclusions de l'enquête épidémiologique, des négociants en bestiaux sont venus plusieurs fois dans ce village ; il est donc vraisemblable que certains d'entre eux se soient rendus dans des fermes de la partie anatolienne de la Turquie qui étaient probablement infectées, puis soient venus dans ce village.

B. Autres renseignements épidémiologiques :

- Au cours de la première campagne de vaccination, les éleveurs n'avaient pas accepté que leurs chèvres soient vaccinées, notamment à cause de leur état de gestation.
- Six boucs ont été introduits dans le village à partir d'un village voisin, mais ces animaux ne présentent pas de signes cliniques, et aucun cas de fièvre aphteuse n'a été constaté dans les villages voisins.

Mesures de lutte :

- Des mesures strictes d'interdiction ont été prises et le système de surveillance a été renforcé.
- Au total, 1 831 bovins et 3 923 ovins/caprins présents dans cinq villages situés autour du foyer ont été vaccinés au moyen d'un vaccin trivalent contre la fièvre aphteuse. La vaccination se poursuit.
- Des mesures sanitaires (confinement, désinfection, traitement symptomatique) ont été appliquées dans le troupeau atteint.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

*
* *

**FIÈVRE APHTEUSE EN MALAYSIA PÉNINSULAIRE
Chez des bovins importés**

Traduction d'informations reçues le 29 juin 2001 du Docteur Mohd Nordin Mohd Nor, directeur général des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Kuala Lumpur :

RAPPORT D'URGENCE

Date du rapport : 11 juin 2001.

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 13 mai 2001.

Date présumée de l'infection primaire : 6 mai 2001.

La fièvre aphteuse a été détectée dans un troupeau de bovins qui arrivaient, sur une barge, au point d'entrée d'Ampang Jajar, près d'Alor Setar, dans l'Etat de Kedah (6° 06' N – 100° 02' E).

Nombre total d'animaux dans le foyer :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
bov	900	31	2	0	0

Diagnostic : les bovins avaient été examinés par le vétérinaire officiel du pays d'origine, avant d'être embarqués sur la barge. Ce vétérinaire n'a pas signalé l'existence de signes cliniques de fièvre aphteuse. Le voyage depuis l'île d'origine jusqu'à Ampang Jajar a duré environ 7-8 jours. A leur arrivée à Ampang Jajar, le 13 mai 2001, des signes cliniques de fièvre aphteuse (boiterie, salivation excessive, ulcérations au niveau de la langue, des gencives et des espaces interdigités) ont été constatés chez 3 bovins. Un examen de la muqueuse buccale a été effectué et 28 bovins se sont révélés porteurs de lésions anciennes. Les bovins présentant des lésions n'ont pas pu être isolés sur la barge en raison du manque d'espace et d'installations adaptées. Ils sont restés en observation

pendant une semaine sur la barge avant d'être transférés, sous supervision stricte, à la station de quarantaine.

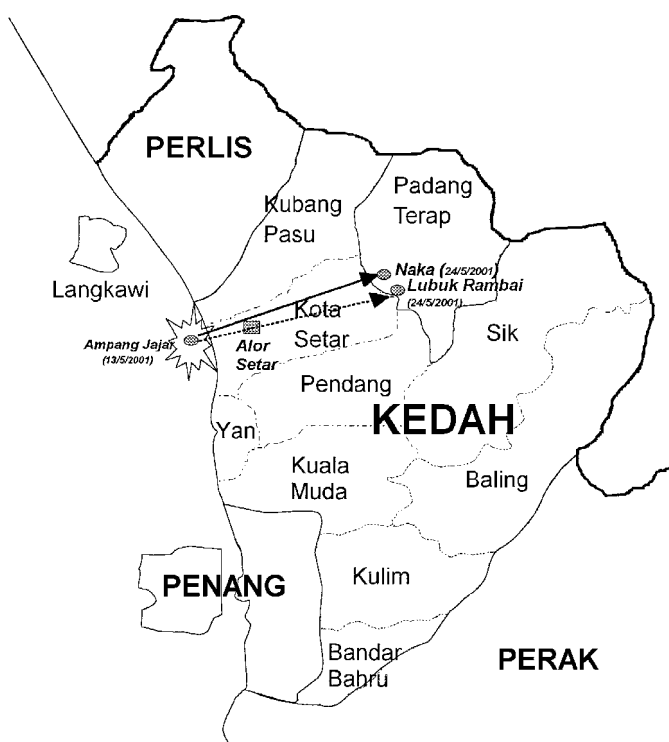
- A. **Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : le 15 mai 2001 l'Institut de recherche vétérinaire d'Ipoh a envoyé des prélèvements d'épithélium d'un animal de la barge au laboratoire mondial de référence pour la fièvre aphteuse. Le résultat a été obtenu le 31 mai.
- B. **Epreuves diagnostiques réalisées** : épreuve ELISA⁽¹⁾ (détection de l'antigène).
- C. **Agent causal** : virus de sérotype O.

Epidémiologie :

- A. **Source de l'agent / origine de l'infection** : les bovins infectés ont été importés d'une île d'un autre pays d'Asie.
- B. **Autres renseignements épidémiologiques** : les autorités vétérinaires du pays exportateur assurent qu'il n'y a pas eu de foyer de fièvre aphteuse au cours des 12 derniers mois sur l'île dont les bovins sont originaires. Cependant, des anticorps dirigés contre les protéines non structurales du virus de la fièvre aphteuse avaient été détectés chez des animaux de lots précédents.

Mesures de lutte :

- Confinement des bovins présentant des lésions anciennes à Lubuk Rambai, Naka, Padang Terap, Etat de Kedah (6° 05' N – 100° 43' E).
- Confinement des bovins exempts de lésions dans la station de quarantaine de l'importateur/propriétaire à Naka, Padang Terap, Etat de Kedah (6° 07' N – 100° 41' E).
- Suivi épidémiologique quotidien des troupeaux.
- Vaccination de la population locale de bovins dans un rayon de 4 km autour des deux installations.



RAPPORT DE SUIVI N° 1

Terme du présent rapport : 11 juin 2001.

Foyers :

Localisation	Nombre
Lubuk Rambai, Naka, Padang Terap, Etat de Kedah (6° 05' N – 100° 43' E)	1
Naka, Padang Terap, Etat de Kedah (6° 07' N – 100° 41' E)	1

Nombre total d'animaux dans les foyers :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
bov	2 001	26	1	0	0

Diagnostic :

- A. **Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Laboratoire vétérinaire régional de Kota Bharu (Etat de Kelantan).
- B. **Epreuves diagnostiques réalisées :** épreuve ELISA⁽¹⁾ (détection de l'antigène).
- C. **Agent causal :** virus de sérotype O.

Epidémiologie : aucun cas n'a été signalé depuis le 26 mai 2001, date à laquelle des lésions ont été constatées chez 2 bovins. Les bovins vont faire l'objet d'un suivi pendant un mois, puis leur vente sera autorisée à condition d'être directement destinés à l'abattage, qui devra se faire dans un abattoir de l'un des Etats du Nord du pays.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- Suivi épidémiologique quotidien des deux troupeaux.
- Abattage et destruction par enfouissement des bovins présentant des lésions récentes.
- Mise en place d'une zone de confinement, et décontamination de la cour des établissements au moyen de chaux chlorée.
- Vaccination de la population locale de bovins dans un rayon de 4 km autour des deux installations.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

*
* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ESPAGNE
Rapport de suivi n° 3

Traduction d'informations reçues le 29 juin 2001 du Docteur Ignacio Sánchez Esteban, sous-directeur général de la santé animale, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Madrid :

Terme du rapport précédent : 29 juin 2001 (voir *Informations sanitaires*, 14 [26], 161, du 29 juin 2001).

Terme du présent rapport : 29 juin 2001.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
commune d'Els Plans de Sió, province de Lérida, CA* de Catalogne	1
commune de Castellserá, province de Lérida, CA* de Catalogne	1

* CA : Communauté autonome.

Nombre total de foyers signalés à ce jour : 10.

Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers : porcs reproducteurs et porcs à l'engrais.

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
sui	966	87	5	961	0

ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE EN GRÈCE

(Maladie jamais constatée auparavant).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 3 juillet 2001 du Docteur Vasilios Stylos, directeur de la santé animale, ministère de l'agriculture, Athènes :

Date du rapport : 3 juillet 2001.

Circonstances

Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2001, sur un total de 6 700 spécimens analysés pour rechercher l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Grèce, un seul s'est révélé positif.

L'animal avait été abattu dans un abattoir de la Préfecture de Serres le 26 juin 2001. Il s'agissait d'un adulte de race Holstein pure qui portait une boucle grecque à l'oreille et était accompagné d'un passeport et d'une fiche individuelle d'enregistrement indiquant comme date de naissance le 17 novembre 1996. Cette date a été approximativement corroborée par la dentition de l'animal.

Aucun signe clinique évocateur d'ESB n'avait été observé avant l'abattage et l'animal avait été soumis aux prélèvements systématiques visant à rechercher l'ESB, dans le cadre de la surveillance de tous les bovins de plus de 30 mois destinés à la consommation humaine.

Recherches épidémiologiques

1. Élevage d'origine

L'animal atteint avait été envoyé à l'abattoir par une exploitation située dans le village de Pontoiraklia, dans la Préfecture de Kilkis.

Cette exploitation détenait 100 vaches adultes et 46 veaux âgés de 1 semaine à 16 mois (recensement du 30 juin 2001).

2. Recherches épidémiologiques sur l'origine de la vache atteinte

Au début des années 1990, l'élevage était composé de bovins de race locale et d'individus croisés avec une race suisse pâturant librement.

En 1994, l'établissement avait importé du Danemark 35 bovins de race Holstein pure, âgés de 30 à 42 mois. Le 30 juin 2001, 4 vaches importées du Danemark se trouvaient sur les lieux.

Vers la fin de décembre 1999, le propriétaire a identifié tous les animaux présents de manière aléatoire. De même, les formulaires ont été remplis de façon arbitraire et approximative, notamment en ce qui concerne les dates de naissance.

Peu après l'identification, c'est-à-dire en février 2000, l'établissement a importé des Pays-Bas 35 vaches de race Holstein pure, âgées de 30 à 42 mois.

Les recherches effectuées le 30 juin 2001 sur les 35 vaches des Pays-Bas ont révélé les informations suivantes :

- 23 animaux ont été retrouvés sur les lieux avec leur marquage d'oreille initial.
- 6 animaux avaient été abattus depuis le 1^{er} janvier 2001, dans le cadre du Programme d'éradication de la brucellose, et la recherche de l'ESB s'était révélée négative. Ces animaux ont été correctement enregistrés et comptabilisés.
- 2 animaux étaient morts sur l'exploitation par suite d'anomalies métaboliques. Ils ont été correctement enregistrés et comptabilisés.
- 4 animaux n'ont pas été comptabilisés et ont été déclarés morts par l'éleveur, sans autre précision sur la date approximative ou les circonstances de leur mort. L'une des vaches des Pays-Bas déclarées mortes et non comptabilisées pourrait, d'après la race et l'âge, être celle atteinte d'ESB.

Le registre informatisé de l'établissement faisait également état de trois bovins grecs âgés de plus de 24 mois, abattus pour la consommation humaine en 2001. L'ESB a été recherchée chez ces animaux, avec des résultats négatifs.

Une inspection réalisée sur place le 30 juin 2001 a montré que 3 vaches adultes se trouvaient sur le site sans aucune identification quelle qu'elle soit, et que certaines autres présentaient des traces de boucles d'oreille ayant disparu. Bien que cette observation soit sans rapport avec le cas d'ESB, elle indique que les boucles peuvent être perdues sur place et remplacées par des boucles grecques, surtout au moment où les animaux quittent l'exploitation.

3. Alimentation habituelle dans l'exploitation d'origine

Pendant la période critique (1996-1997) où l'animal atteint a probablement été contaminé, les animaux étaient nourris avec du foin et de la luzerne additionnés d'un aliment composé commercial, prêt à l'emploi, destiné aux vaches laitières.

Selon le fabricant, ce mélange était constitué de blé, de maïs, de sous-produits de meunerie et de l'industrie semencière, de minéraux, de vitamines et d'oligo-éléments.

Une analyse chimique effectuée à deux reprises en 1999 a confirmé la composition déclarée.

Depuis le milieu de l'année 1998, l'établissement n'achète plus d'aliments du commerce et a créé son propre système de concassage, en utilisant du maïs, des céréales diverses, des graines de coton et du soja, additionnés de vitamines, de minéraux et d'oligo-éléments. Des échantillons d'aliments stockés ont été prélevés le 30 juin 2001 afin d'y rechercher la présence de farines de viande et d'os.

4. Conclusions provisoires

A l'heure actuelle, il convient de retenir les principaux éléments suivants :

- L'animal atteint trouvé en Grèce était une vache de 5 ans, de race Holstein pure.
- Entre 1994 et 1999, outre les vaches provenant du Danemark et leur descendants directs, qui peuvent être exclus d'après la dentition, aucun autre animal de race Holstein pure n'était présent dans l'établissement.
- Une seule vache des Pays-Bas présentait les mêmes caractéristiques d'âge et de race que l'animal atteint, et cette vache ne se retrouve pas dans le registre d'étable.
- D'après les informations provisoires, l'exploitation n'a jamais utilisé de farines de viande et d'os.
- Depuis le début de 2000, l'éleveur avait à sa disposition des boucles d'oreille grecques et en a fait un usage large et arbitraire. Les boucles initiales se perdent et sont alors remplacées par des boucles grecques.

D'après les éléments provisoires qui précèdent, la présence d'une boucle d'oreille grecque sur l'animal atteint au moment de l'abattage n'est pas une preuve irréfutable de son origine réelle. A l'heure actuelle, il n'est pas exclu que l'animal atteint d'ESB soit l'animal de Pays-Bas manquant ; des recherches appropriées sont en cours pour éclaircir ce point.

Mesures appliquées

1. Exploitation touchée

- Abattage et destruction par incinération complète de tous les bovins présents (100 vaches et 46 veaux) ainsi que de leurs sous-produits. L'abattage a eu lieu dans un abattoir agréé, en dehors de la Préfecture de Kilkis, correctement équipé à cet effet. L'incinération a eu lieu sur place. Tous les animaux de plus de 24 mois ont fait l'objet de prélèvements pour rechercher l'ESB.
- Destruction par incinération sur place de tous les aliments, ustensiles et équipements.
- Nettoyage et désinfection répétée au chlore des installations et des locaux.

2. Abattoir où l'ESB a été décelée

L'animal atteint d'ESB faisait partie d'un groupe de 34 bovins abattus le même jour, dans le même abattoir. Sur ces 34 animaux, 4 provenaient de l'exploitation touchée et les autres de différentes exploitations d'autres régions du pays. Sur 34 prélèvements analysés pour rechercher l'ESB, un seul a été positif et les autres négatifs. Par décret spécial du Ministre de l'Agriculture, les mesures suivantes ont été appliquées dans l'abattoir :

- Destruction par incinération sur place des 34 carcasses de ce groupe d'animaux ainsi que de leurs sous-produits.
- Nettoyage et désinfection des locaux, ustensiles et équipements.

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN SLOVAQUIE

(Date du dernier foyer signalé précédemment chez des porcs domestiques : août 2000).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 3 juillet 2001 du Professeur Dusan Magic, chef des Services vétérinaires, Bratislava :

Date du rapport : 3 juillet 2001.

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 29 juin 2001.

Date présumée de l'infection primaire : 20 juin 2001.

Foyers :

Localisation	Nombre
district de Partizánske, province de Trenčín	1

Description de l'effectif atteint : porcs à l'engrais.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
sui	612	30	14	598	0

Diagnostic :

A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic : Institut vétérinaire d'Etat (Zvolen).

B. Epreuves diagnostiques réalisées : épreuve des anticorps fluorescents sur coupes de tissus congelés.

Source de l'agent / origine de l'infection : recherches en cours.

Mesures de lutte :

- mise en interdit de l'exploitation atteinte et contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- abattage sanitaire ;
- interdiction des déplacements d'animaux des espèces sensibles dans un certain périmètre autour du foyer ;
- enquête sur les déplacements d'animaux vers et à partir de l'exploitation infectée ;
- vaccination d'urgence dans la zone de protection.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE AU KAZAKHSTAN
Rapport de suivi n° 1

Traduction d'informations reçues le 3 juillet 2001 du Docteur Shakhaidar Turskunkulov, directeur du département de surveillance vétérinaire, ministère de l'agriculture, Astana :

Terme du rapport précédent : 23 mai 2001 (voir *Informations sanitaires*, 14 [23], 138, du 8 juin 2001).

Terme du présent rapport : 18 juin 2001.

Le foyer de fièvre aphteuse du district d'Osakarovka de la région de Karaganda est éteint. Depuis le 14 juin 2001, le territoire de cette région est indemne de fièvre aphteuse chez les animaux de rente.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
lieu-dit "Koiandy", district de Tsélinograd, région d'Akmolinsk	1

Description de l'effectif atteint dans le nouveau foyer : vaches de race locale.

Nombre total d'animaux dans le nouveau foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	483	2	...	2	...
ovi	272
sui	40

Diagnostic :

- A. Épreuves diagnostiques réalisées :** épreuves sérologiques d'immunodiffusion, de fixation du complément et de précipitation ; réalisation d'épreuves biologiques.
- B. Agent causal :** virus de sérotype O.

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :** recherches en cours.
- B. Mode de diffusion de la maladie :** recherches en cours.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : toutes les mesures nécessaires pour circonscrire ce foyer sont prises.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.